

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 5 juin 2026 à 19h

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, et le cinq du mois de JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Mme Laetitia CARRACO.

Présents : M. Hervé CARREAU, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Bernard GONNET, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Christiane MOUNIER, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. Laurent ACCARY, M. François COLLOVRAY, Mme Laetitia CARRACO, Mme Nathalie AUBERGER, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Stéphane DIDIER, M. Jean-Pierre CROZEMARIE, M. Emmanuel LARGE.

Excusés : M. Franck BARRET (pouvoir à Stéphanie ARQUÉ), M. Alain JOSEPH (pouvoir à Hervé CARREAU), Mme Isabelle GIL (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Stéphanie THOMAS (pouvoir à Séverine GUILLOUX), M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à Gilles SAUNIER).

Le quorum est atteint

Le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée que deux conseils municipaux sont programmés ce jour. Une suspension de séance interviendra à l'issue du premier conseil afin de permettre la rédaction du procès-verbal et sa transmission aux services de la préfecture.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Laetitia CARRACO comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

3. Sénatoriales 2026 – Election des délégués titulaires et suppléants

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRE-2026-46 et ses annexes en date du 12 mai 2026 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux,

Vu la circulaire préfectorale du 12 mai 2026 portant élection des délégués des conseils municipaux du 5 juin 2026,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Considérant que le Conseil municipal est donc convoqué, par décret, pour désigner les délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Considérant que le Conseil municipal élit parmi ses membres quinze délégués et 5 délégués suppléants pouvant être appelés à remplacer les délégués de droit en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces derniers.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à scrutin secret, sans débat.

PROCLAME les résultats suivants pour la désignation des délégués et suppléants de la commune de La Chapelle de Guinchay aux élections sénatoriales 2026 du 27 septembre :

Nombre de votants	27
Nuls	0
Blancs	0
Suffrages exprimés	27

Sont élus :

Titulaires

- Hervé CARREAU
- Stéphanie ARQUÉ
- Franck BARRET
- Séverine GUILLOUX
- Didier PIN
- Nathalie AUBERGER
- Guillaume BOUCHACOURT
- Laetitia CARRACO
- Laurent ACCARY
- Séverine FALCOTET
- François COLLOVRAY
- Fabienne GAUTREAU
- Gaël FROMENTÉ
- Brigitte GUILLAUME
- Stéphane DIDIER

Suppléants

- Sandrine JAILLOUX
- Bernard GONNET
- Isabelle GIL
- Philippe LOURENÇO
- Stéphanie THOMAS.

Fin de la séance 19h20



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 19h

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
51/2026	Désignation du secrétaire de séance
52/2026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026
53/2026	Sénatoriales 2026 – Election des délégués titulaires et suppléants

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 – 19h

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	Pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	Pouvoir à Hervé CARREAU
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine GUILLOUX
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
ACCARY Laurent	Conseiller municipal	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
<u>CARRACO Laetitia</u>	Conseillère municipale	
AUBERGER Nathalie	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
DIDIER Stéphane	Conseiller municipal	
CROZEMARIE Jean-Pierre	Conseiller municipal	
LARGE Emmanuel	Conseiller municipal	